

Consultation

**Sélection d'un prestataire pour la communication des dispositifs portés par
l'ATEE dans le cadre du programme PACTE Industrie***

Date d'émission : 26 février 2024

Contact :

Karine Maillard

Pilote programme PACTE Industrie ATEE

k.maillard@atee.fr

*PACTE Industrie : Parcours Accompagnement et Compétences pour la Transition Energétique de l'Industrie

I. CONTEXTE

L'ATEE est porteur de plusieurs dispositifs dans le cadre du programme PACTE Industrie, dont :

- PROREFEI (<https://www.prorefei.org/le-parcours-multimodal-prorefei-2024-2026/>)
- PRO-SME_n (<https://pro-smen.org/>)

PROREFEI, la formation dédiée au référents énergie, les salariés en charge de l'énergie (notamment : les responsables maintenance, QHSE et également les chefs d'entreprise, etc.) sur les sites industriels français, existe depuis 2018.

PROREFEI a proposé de 2018 à 2023 spécifiques.

Fin 2023, 1800 personnes étaient inscrites au parcours multimodal, 1100 entreprises étaient engagées et 1560 parcours étaient terminés.

De 2019 à 2023, une communication 360 degrés a été menée par l'ATEE pour promouvoir PROREFEI et permettre l'atteinte des objectifs.

Pour la période 2024-2026, PROREFEI doit former 1500 salariés en charge de l'énergie.

PRO-SME_n récompense par une prime les entreprises industrielles qui mettent en place un système de management de l'énergie selon la norme ISO 50 001 pour la première fois. La prime est égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés ISO 50 001. Le montant de la prime peut aller jusqu'à 40K€. Le dispositif existe depuis 2016 ; 90% des bénéficiaires ont reçu la prime maxi de 40K€.

L'ATEE (Association Technique Energie Environnement) est une association créée en 1978 et qui a pour objectif de favoriser la maîtrise de l'énergie et d'aider les entreprises et les collectivités à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.

Aujourd'hui, l'ATEE est répartie en plusieurs pôles d'activités, avec notamment un pôle relatif à l'efficacité énergétique dans les entreprises et les collectivités ainsi que les Clubs C2E (Certificats d'Economies d'Energie) et Cogénération. Les autres clubs sont orientés vers le support aux énergies renouvelables à travers les Clubs Biogaz, Stockage d'Énergies, Power to Gas et Pyrogazéification mais aussi un groupe de travail sur les émissions liées à la combustion.

Lieu d'information, de concertation et de propositions, l'ATEE est ouverte à tous les acteurs concernés par ces sujets, qu'ils soient des personnes morales ou physiques, privées ou publiques. L'ATEE dispose de [11 délégations régionales](#), qui démultiplient l'action sur le terrain et permettent d'en faire remonter les préoccupations et les retours d'expérience.

II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

1. Contenu de la prestation

Le prestataire sélectionné aura pour mission d'accompagner l'ATEE pour définir et mettre en œuvre le plan de communication relatif aux dispositifs PROREFEI et PRO-SME_n qu'elle porte.

La consultation comprend notamment :

1. La définition du concept et de la stratégie du plan de communication global des dispositifs PROREFEI et PRO-SME_n ; le suivi du plan de communication globale et par dispositif ; la mise en place et le suivi des indicateurs de performance,
2. La conception, le déploiement et le suivi des campagnes de communication (achats et suivi presse professionnelle print et digitale),
3. la conception et la production des insertions presse, formats digitaux..., la définition de la stratégie et la conception de la communication via internet et les réseaux sociaux (notamment LinkedIn : campagne fil rouge annuel, campagnes temps forts, dont référencement, sponsorisation, remarketing..., prospection,...),
4. La création le déploiement et les mises à jour du marketing direct et des outils en lien : kit outils communication (dont les outils existants) pour les 2 dispositifs, les acteurs formation, les partenaires ; l'appui au référencement des sites internet, la création de contenus pour les sites internet, les mises à jour et les intégrations en respectant le SEO pour le référencement ; la création et la publication des posts sur LinkedIn,
5. et toute action permettant de déclencher le passage à l'action des entreprises industrielles.

L'ensemble des actions fera l'objet de propositions qui seront validées par l'ATEE.

La présente consultation vise à sélectionner le prestataire qui nous accompagnera pour définir et mettre en œuvre le plan de communication 2024-2025.

Les objectifs sont notamment :

- 750 inscrits chaque année au parcours multimodal de formation PROREFEI (les sessions du module 2 seront proposées jusque fin 2025, les coachings devront être terminés au 30 juin 2026) et aux formations spécialisées (sessions proposées jusqu'au 30 juin 2026) ;
- 280 entreprises bénéficiaires de la prime PRO-SME_n d'ici mai 2026 ;
- Engendrer de la transformation et du passage à l'acte en créant du trafic vers les sites internet de PROREFEI et PRO-SME_n,
- Démontrer les bénéfices positifs des dispositifs : montée en compétences, économie et maîtrise des coûts de l'énergie par l'entreprise, valorisation de la fonction des référents énergie, avancée vers la décarbonation, etc.

III. STRUCTURE DE LA RÉPONSE ATTENDUE

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Le candidat explicitera, de manière très détaillée, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans la consultation.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format PowerPoint est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des chapitres suivants) :

1. Le profil général du prestataire

- La raison sociale
- Le SIRET
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité, la connaissance du secteur industriel serait un plus
- Les autres prestations proposées
- Des références, si possible dans l'industrie et/ou l'efficacité énergétique

2. Contexte et objectif de la prestation

Le candidat reformulera sa propre vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension de son rôle et des missions. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments.

3. Déroulement de la prestation

Le candidat décrira la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduire le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation, ...). Pour cela, il doit prendre en compte les deux dispositifs décrits au paragraphe « contact » ci-dessus.

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche pour atteindre les résultats à produire.

Il précise notamment les points suivants :

- La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape ;
- Les méthodes de coordination et de collaboration envisagées avec les différents acteurs ;
- L'organisation interne et suivi du projet ;
- Le planning envisagé pour les différentes étapes.

La consultation est composée de 4 lots. Le recours à des sous-traitants est possible. Dans ce cas, les sous-traitants doivent être mentionnés dans la réponse en précisant leur rôle.

- Lot 1 : Définition et mise en œuvre du plan de la communication, définition des modalités opérationnelles, méthodes de coordination, logistique, livrables, suivi, mise en place et suivi d'indicateurs de performance, calendrier, reporting mensuel pour rendre compte notamment de l'avancée des travaux ainsi que des performances et procéder si besoin aux ajustements ;
- Lot 2 : Définition, déploiement et suivi des campagnes digitales de communication, priorisation, en cohérence avec le ou les objectifs recherchés par cible (sponsorisation, remarketing, référencement, etc.) ;

- Lot 3 : Définition, déploiement et suivi du plan média presse professionnelle print et digital, priorisation, en cohérence avec le ou les objectifs recherchés par cible. Le prestataire dans sa réponse doit faire une proposition claire et détaillé du plan média presse pour le 1^{er} semestre 2024 ;
- Lot 4 : Déploiement, création et mises à jour du marketing direct et des outils en lien ainsi que la création et la mise à jour des outils de communication en lien avec les lots 2 et 3, déploiement et mise à jour du kit outils, des posts hebdomadaires LinkedIn, des mailings, des e-mailings, de la prospection, de l'évènementiel, des sites internet, articles, vidéos, etc.
- Proposition d'actions nouvelles, chiffrées retenues ou non par l'ATEE

Les dispositifs PROREFEI et PRO-SME_n étant intégrés dans le programme PACTE Industrie porté conjointement par l'ADEME et l'ATEE, il y aura une nécessaire coordination avec le prestataire auquel l'ADEME a confié la communication globale de PACTE Industrie.

4. Moyens humains et prestataires

Le candidat présentera les moyens humains et les prestataires le cas échéant mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet – sa fonction et ses compétences et expériences dans le domaine
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant pour cette prestation
- CV de chaque intervenant pressenti comportant notamment :
 - Le profil et l'expérience
 - Les références de missions comparables
 - L'ancienneté dans la structure

Dans le cas d'une sous-traitance, il est demandé au prestataire de faire valider par l'ATEE le choix du sous-traitant et les missions confiées.

IV. CADRAGE FINANCIER

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe (lot par lot, puis en global année par année pour 2024 et 2025, ainsi que le total des 2 années).

Le candidat indiquera de manière précise le prix en euros HT de la prestation en tenant compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée.

Important : L'enveloppe budgétaire doit être proposée pour une prestation d'avril 2024 à mai 2026 sachant que pour :

- le parcours multimodal de formation PROREFEI, les actions de communication se termineront en octobre 2025,
- les modules spécifiques de formation PROREFEI : les actions de communication se termineront au mois de mai 2026,

- pour PRO-SME_n, les actions de communication se termineront en juin 2025.

Enveloppe budgétaire comprend, liste non exhaustive :

- Les coûts associés aux prestations de la consultation,
- Les coûts associés aux prestations à engager et définies dans le plan de communication, intégrant
 - Les honoraires de l'agence
 - Les frais techniques
 - La partie média
 - La partie hors média
 - Etc.
- Les coûts des prestations à l'unité (pour toute prestation que vous jugez utile à chiffrer)

V. ÉTAPES ET CALENDRIER DE SÉLECTION

| | |
|--|--------------------|
| Diffusion de la consultation | 27 février 2024 |
| Date limite de réception des réponses | 25 mars 2024 - 16h |
| Auditions / soutenances des prestataires shortlistés | 2 avril 2024 |
| Validation du choix du prestataire par le COTECH | 8 avril 2024 |
| Contractualisation avec le prestataire retenu | 11 avril 2024 |
| Début des travaux | 11 avril 2024 |

Les offres doivent être adressées par e-mail à k.maillard@atee.fr au plus tard le **25 mars (16h)**.

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié.

L'objet du mail devra préciser : « Réponse - Consultation Prestataire communication – axes ATEE ».

Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société.

L'offre et les prix proposés doivent être écrits lisiblement.

VI. CONTRACTUALISATION

1. Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties prenantes. Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par l'ATEE.

La signature par les parties de cette convention vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission correspondante pour une durée maximum de 2 ans. La reconduction pour l'année 2025 fera l'objet d'une validation express par l'ATEE.

2. Respect des engagements

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants :

- Respecter les préconisations et recommandations du prestataire sélectionné par l'ADEME ;
- Travailler en collaboration avec l'ensemble de l'équipe PACTE industrie ATEE, de ses prestataires et si besoins de ceux de l'ADEME ;
- Respecter la charte graphique du programme PACTE industrie, du dispositif PROREFEI, du dispositif PRO-SME*n*, de la Communauté des référents énergie, de leurs valeurs ;
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE ;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées.

L'habilitation peut être retirée à tout moment par l'ATEE en cas de fausse déclaration ou de non-respect des engagements de la consultation. Les décisions de l'ATEE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.